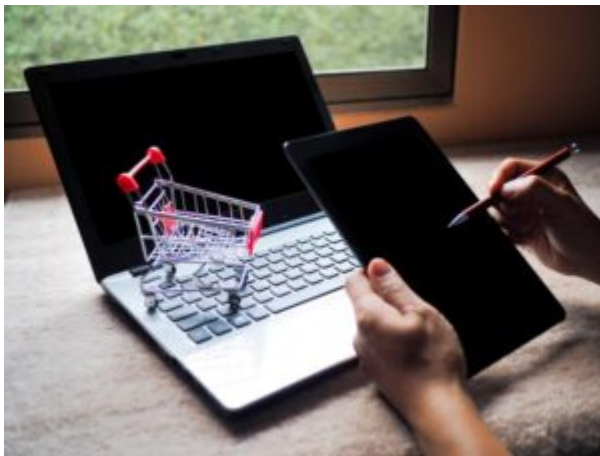


ARNAQUE AUX TRANSACTIONS EN VENTE À DISTANCE - LA GESTION ÉTONNANTE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Categories: [Actualités ADC FRANCE](#), [Banques & organismes de crédit](#)

Tags: [Actualités](#), [Scandale](#)



Un de nos adhérents est victime d'une arnaque née d'une vente à distance.

Après une demande du consommateur refusée, nous sommes intervenus auprès cette banque pour lui demander de revoir sa position et de rembourser notre adhérent.

La banque a accepté de le rembourser à notre grande satisfaction.

Toutefois, dans le courrier adressé à son client, une phrase a retenu notre attention qui nous a stupéfait ! Nous la reproduisons in-extenso :

A noter qu'en première lecture et selon nos procédures, les demandes de remboursement sur les transactions en vente à distance sécurisée sont systématiquement refusées.

NDLR - Le gras a été ajouté par nos soins mais pas le souligné.

Ces procédures sont inacceptables !

Si vous avez un litige de cette nature, nous vous conseillons d'indiquer à la banque que vous demandez une deuxième lecture hors procédures.

Vous augmentez ainsi vos chances que votre dossier soit examiné !

Quand à nous, nous allons transmettre cette information à qui de droit car elle viole recommandation de l'ACPR (autorité de contrôle des banques) n° R - 2022- 01 du 9 mai 2022.

